



## **DEC152113INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Stéphane BILA, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane BILA demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, Monsieur Stéphane BILA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Poitou-Charentes.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC163112dr08

**Décision portant nomination de Mme Anne BRACONNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Anne BRACONNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université François Rabelais de Tours les 7-8 juin, 14\_15 juin et 28\_29 juin 2012 à Tours ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne BRACONNIER, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Mme Anne BRACONNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne BRACONNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La directrice de l'unité  
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS  
Eric BUFFENOIR

**DEC163115dr08**

**Décision portant nomination de M. Franck COSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire» - CBM**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source Radioactives scellées et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Franck Coste le 30 mai 2012 par la société de radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis favorable du CHS en date du 02 octobre 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Franck COSTE, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 30 mai 2017.

**Article 2 : Missions**

M. Franck COSTE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Franck COSTE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La directrice d'unité  
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Eric BUFFENOIR